



LES BIOÉNERGIES
POUR RÉPONDRE
AU DÉFI CLIMATIQUE
Mardi 30 juin 2015 Paris



DOSSIER DE PRESSE

La filière des bioénergies



Enjeux et contexte

Les bioénergies, une réponse positive :

- à la lutte contre les émissions de GES
- à l'amélioration de l'autonomie énergétique du pays
- à la valorisation des ressources naturelles locales
- à la création et au maintien d'emplois
- au développement industriel.

Ces formes d'énergie apportent, par ailleurs, un complément de revenus aux acteurs de l'ensemble de la filière agricole et forestière. Elles constituent un moteur de développement de l'économie circulaire et concourent à la mise en œuvre de territoires à énergie positive.

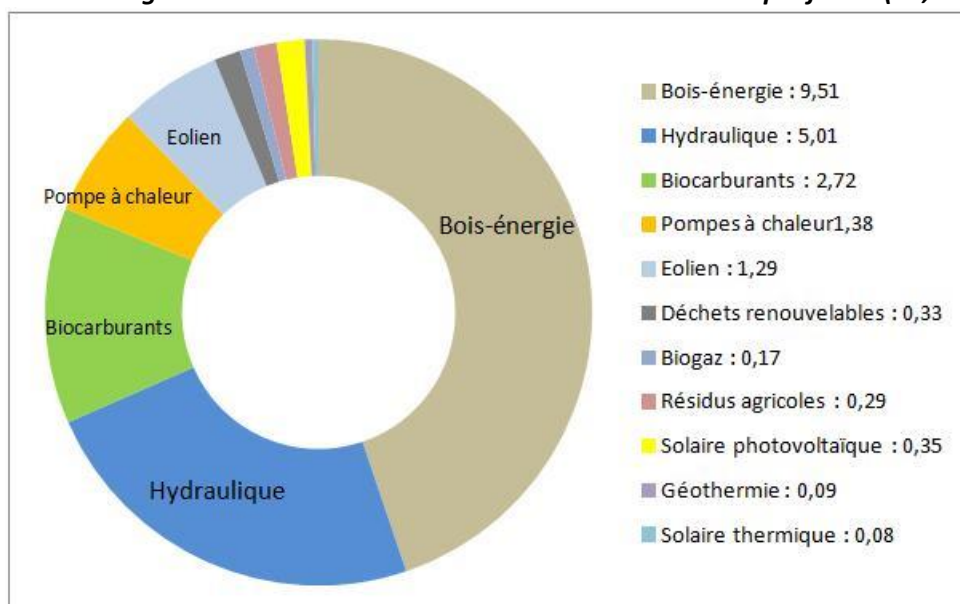
Les bioénergies au cœur d'un contexte politique en forte évolution :

- Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique en décembre à Paris
- Projet de Loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (PLTECV) avec :
 - l'évolution programmée des mécanismes de soutien aux EnR électriques
 - l'établissement de la programmation pluriannuelle de l'énergie (qui fixe les trajectoires de développement par filière dans le cadre d'enveloppes budgétaires prédéterminées)
- Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt / Programme National d'action forêt bois
- Comité Stratégique filière bois et Contrat de filière
- Loi de finances
- Plans industriels et choc de simplification

Rappel du poids des bioénergies en France

- Forêt = 3^{ème} forêt d'Europe et près de 30% du territoire métropolitain
- Agriculture = 1^{ère} puissance agricole européenne et près de 50 % du territoire
- Les bioénergies viennent en complément de toutes les autres formes de valorisation dans ces deux secteurs.
- **La Biomasse = 1^{ère} source de production d'énergie renouvelable**
Actuellement, 65% de la consommation d'énergie renouvelable provient des bioénergies dont 45% issue du bois-énergie, 11% des biocarburants, 7% de la combustion des déchets ménagers et 2% de la consommation de biogaz
- La biomasse constitue la moitié de l'objectif 2020 en France (58%)

Production primaire d'énergies renouvelables en 2012 en France - Part de chaque filière (21,3 Mtep en 2012) :



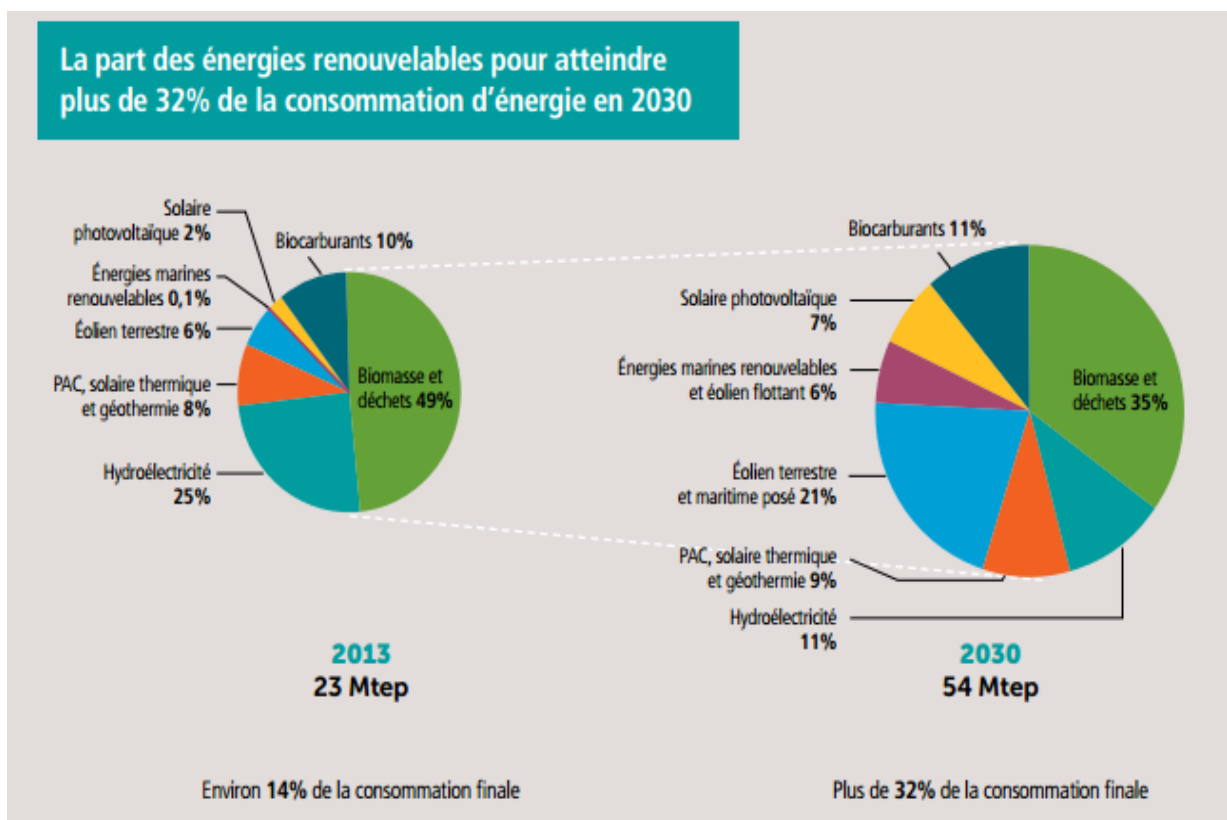
Aujourd'hui, près de 9 % de notre consommation d'énergie est issue de la biomasse dans un bouquet énergétique composé de 14 % d'énergies renouvelables

➔ **Les objectifs 2020 – 23 % d'énergies renouvelables – et 2030 – 32 % – vont donner à toutes les filières des bioénergies un essor sans précédent. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) va fixer des trajectoires, accompagnées d'enveloppes budgétaires, qui pourront être revues en 2018 et 2023.**

PLTECV pour 2030 : « La part des EnR dans la consommation énergétique finale brute sera portée à 32% » / objectif décliné en :

- ✓ 40% de la production d'électricité ;
- ✓ 38% de la consommation finale de chaleur ;
- ✓ 15 % de la consommation finale de carburants ;
- ✓ 10% de la consommation de gaz.

Pour rappel, d'autres objectifs sont inscrits parmi lesquels : la réduction de la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 et l'objectif de réduction des émissions des GES (-40%).



Lors du colloque SER FBE 2014, Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, avait annoncé plusieurs mesures importantes pour les filières :

- Doublement du Fonds chaleur sur 3 ans : en cours aujourd'hui
- Appel à projets pour 1 500 méthaniseurs sur le territoire en 3 ans (en lien avec le plan EMAA) : lancé
- Lancement du Comité National Biogaz : réalisé
- Lancement d'un appel d'offres biomasse en 2015 avec un lot pour le bois-énergie et un lot pour le biogaz : publication très prochaine de l'Appel d'offres (actuellement en attente des conditions générales transmises à la CRE), mais le volume envisagé lors des consultations – 55 MW dont 5 MW pour le biogaz - est jugé insuffisant par les professionnels.
- Outils d'accompagnement des filières au niveau national, régional ou local, parmi lesquels : l'AMI 2015 Dynamic Bois : réalisé
- Crédit d'impôt simplifié et de 30 % pour l'achat d'équipements d'appareils de chauffage au bois performants : inscrit dans la loi de finances 2015

Etat des lieux et freins à lever

A. Le bois énergie : 1^{ère} source d'énergie renouvelable

- Une caractéristique française : la propriété forestière est morcelée (75% des surfaces appartiennent à des 3,5 millions de propriétaires).
- Le gisement est conséquent mais l'accessibilité à la ressource est parfois difficile comme dans les zones de montagne, par exemple.
- Certaines réglementations locales pénalisent l'accès à la ressource.
- La mobilisation du bois et le renouvellement des plantations restent insuffisants.

→ Il est donc crucial de mettre en œuvre les outils pour une meilleure mobilisation de la ressource (forestière et agricole) dans des conditions durables.

1) Le chauffage au bois domestique

PERSPECTIVES :

	2012 (données ADEME)	2018	2023	2030 (vision Ademe)
Bois-énergie pour le chauffage domestique				
Production (Mtep) Chauffage domestique	7,3	7,4	7,4	7,4

Les données sont des consommations de bois, extrapolées en production d'énergie.

Tableau représentatif des visions de consommations pour le chauffage au bois domestique (Source ADEME mars 2015)

Objectif : passer de 5,75 millions de logements équipés en 2006 à 9 millions en 2020, le tout sans accroître la consommation de bois (7,4Mtep en 2020).

L'essentiel de l'effort repose sur :

- l'amélioration des performances des appareils ;
- le renouvellement avec des appareils de type Flamme verte et le remplacement des appareils obsolètes, peu performants et polluants ;
- l'utilisation d'un combustible de meilleure qualité.

Proposition des acteurs :

- Poursuivre le soutien aux appareils de type Flamme verte
- Décliner l'opération de renouvellement des appareils de chauffage en bois menée dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve à d'autres régions françaises (en particulier en Ile-de-France)

2) Le chauffage dans les secteurs collectif, tertiaire et industriel

Horizon 2018 : En se basant sur les trajectoires ADEME, un doublement du Fonds chaleur sur 3 ans et la poursuite de l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois », **permettra de porter la consommation de bois énergie à 3,9 Mtep contre 3,15 aujourd'hui**. A ces conditions, en suivant les trajectoires ADEME, 82% de l'objectif fixé pour 2020 serait atteint.

Evolutions du Fonds chaleur dans plusieurs domaines, en particulier :

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC Bois 2015. L'objectif de l'AMI est de soutenir les actions de mobilisation et de replantation sur trois volets :

- investissements matériels filière,
- amélioration des peuplements,
- animation.

Lancé le 18 mars 2015, **l'AMI a été** clôturé pour sa première phase le 30 avril. 96 pré-projets ont été déposés représentant 173 millions d'€ de demandes d'aides pour un investissement total de 367 millions d'€.

Toutes les régions sont concernées et une grande diversité de porteurs de projets a été identifiée. La majorité des pré-projets (80 sur 96 dossiers) ont été évalués comme des projets de qualité.

Sur les 96 pré-projets sélectionnés, 34 ont été retenus pour entrer dans la deuxième phase de sélection.

Les résultats finaux seront publiés par l'ADEME en septembre ou début octobre 2015.

3) La cogénération biomasse

Les mécanismes pour permettre le développement de la filière ne sont pas adaptés : les tarifs d'achat sont insuffisants et le aucun appel d'offres tarde n'a été lancé depuis 2010.

Proposition des acteurs

Lancer avant la fin de l'été l'appel d'offres Biomasse cogénération 2015 et reprogrammer un nouvel appel d'offre pour 2016

B. La filière biogaz

La France s'est fixé des objectifs ambitieux qui prévoient, sur une dizaine d'années, la multiplication par quatre de la production d'électricité (625 MW installés en 2020 soient 4 230 GWh (c'est-à-dire quatre fois plus qu'en 2009) et de la production de chaleur (0,555 Mtep en 2020) à partir de biogaz par rapport à 2010.

Jusqu'en 2011, les installations étaient essentiellement issues des décharges couvertes (plus de 72 %) et des stations d'épuration des eaux urbaines (plus de 13 %). A l'avenir, près de 90 % du gisement sera d'origine agricole.

Il existe aujourd'hui **500 sites en fonctionnement dans notre pays dont 12 en injection**. Rappelons les perspectives de gaz vert dans les réseaux en 2030 : 14% pour l'ADEME et 17% pour GrDF (en 2050 : 56% selon l'ADEME et 73% selon GrDF).

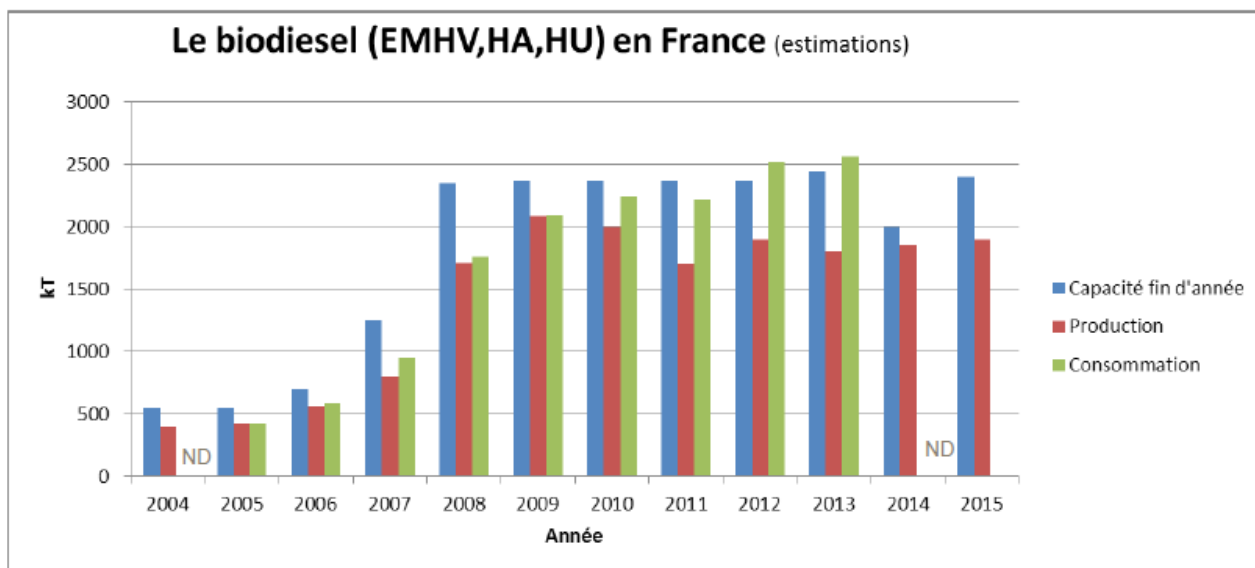
Désormais, les projets portent principalement sur les installations à la ferme et les installations de « territoires » (plusieurs exploitations agricoles et différents autres types d'intrants).

Cependant, le rythme de développement demeure très faible : de l'ordre de 50 par an quand il en faudrait plus d'une centaine pour atteindre les objectifs 2020 de 1 000 méthaniseurs installés.

Propositions des acteurs :

- Réajuster les mécanismes de soutien en prenant en compte les retours d'expérience des installations en fonctionnement
- Lancer l'appel d'offres biomasse 2015 avant la fin de l'été
- Faire évoluer la fiscalité sur la taxe foncière et exonérer la biomasse de la composante carbone
- Revoir, en concertation avec la profession, la définition des intrants pouvant alimenter les méthaniseurs
- Avancer sur l'homologation et la normalisation des digestats
- Simplifier et assouplir la réglementation et avancer sur l'expérimentation d'autorisation unique, relever les seuils ICPE et élargir la liste des intrants autorisés en déclaration et en enregistrement, agréments sanitaires, réduire les délais d'instruction des dossiers
- Mieux structurer la filière en prenant en compte la valeur ajoutée des entreprises françaises dans l'offre industrielle des composants
- Améliorer l'acceptabilité des projets

C. Les biocarburants

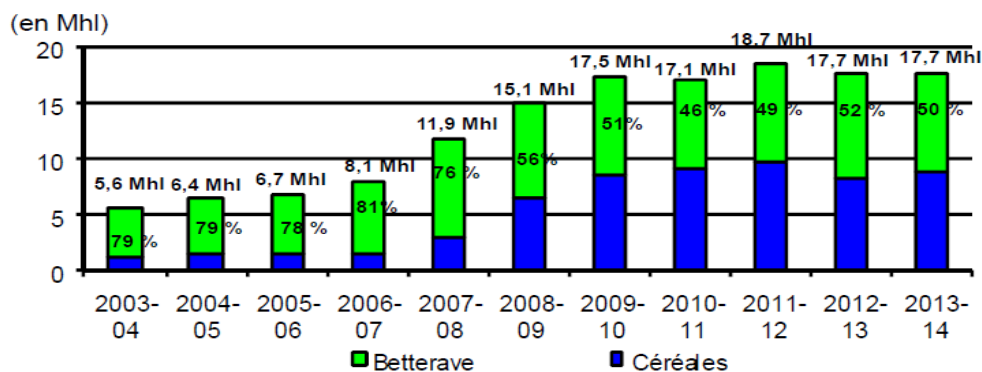


ND : Données non disponibles

ND

Stabilité de la production d'alcool agricole sur 5 ans

Les 2/3 de la production sont destinés aux biocarburants en 2013-2014



Production française d'alcool agricole : Betterave / Céréales - Campagne du 1^{er} août au 31 juillet

La France est aujourd'hui l'un des leaders européens du secteur.

Les filières françaises ont mis en place, en 2011, le Schéma volontaire 2BSvs, permettant de démontrer, via une vérification indépendante, le respect des critères de durabilité fixés par la directive européenne 2009/28/CE.

Les filières des biocarburants de première génération représentent :

- 30 000 emplois en tenant compte des emplois de l'amont et de l'aval,
- près de 30 unités industrielles
- de l'ordre de 2 milliards d'euros d'investissements

➔ Elles sont aujourd'hui **la principale alternative aux carburants d'origine fossile pour atteindre 10% d'énergies renouvelables en 2020** et constituent le socle de développement des biocarburants de nouvelle génération.

En outre, leur impact sur le commerce extérieur s'avère positif à plusieurs titres puisque les biocarburants participent à notre indépendance énergétique et à l'amélioration de l'autosuffisance en protéines animales (tourteaux). Ils jouent également un rôle actif dans la couverture en besoins de protéines pour l'alimentation animale et dans le développement d'un secteur d'avenir en France, la chimie du végétal.

Propositions des acteurs

- Préserver les productions et développer les débouchés pour rester parmi les leaders européens
- Prendre en compte dans l'arbitrage politique toutes les externalités positives (autosuffisance en protéines végétales, indépendance énergétique, balance commerciale, bioraffineries, etc.) des filières biocarburants
- Faire évoluer les trajectoires pour que l'arrivée de nouveaux entrants se fasse en complément des filières nationales existantes
- Offrir une place « nouveaux » biocarburants de nouvelle génération

Les enjeux clés sur les taux d'incorporation traités au niveau européen doivent permettre aux entreprises existantes de poursuivre et développer leur activité

Contact presse : Françoise JOUET

@ : francoise.jouet@enr.fr

) : 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Pour suivre le SER sur twitter : **@ser_enr**

www.enr.fr | www.acteurs-enr.fr